

Période de césure - Demande

Le genre masculin a été retenu dans ce document pour en faciliter la lecture mais englobe aussi bien le masculin que le féminin.

1. Etudiant candidat à la césure

Nom :

Prénom :

N° étudiant (sauf bachelier de l'année en cours) :

✉ Adresse électronique :

@

☎ Numéro de téléphone :

Année universitaire de la césure : 20 / 20

Formation dans laquelle le cursus sera suspendu (mention, parcours, année de réintégration) :

2. Motif(s) de la césure

- Une formation dans un domaine différent
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger
- Un (ou plusieurs) stage(s) en France ou à l'étranger¹
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur
- Un engagement de service civique ou du bénévolat en France ou à l'étranger
- Autre projet personnel (à préciser) :

3. En cas de départ à l'étranger

Si la période de césure se déroule à l'étranger, l'étudiant doit s'assurer avant son départ d'une couverture maladie adéquate. L'étudiant est donc invité à se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux et de rapatriement.

L'étudiant est également invité à consulter avant son départ le site du ministère des affaires étrangères afin de préparer au mieux son départ à l'étranger : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

¹ Une fois la demande de césure validée par toutes les parties, la procédure stage s'applique (formulaire de demande de stage avant établissement de convention de stage)

4. Identification des structures d'accueil

Nom(s) du (ou des) organisme(s) ou structure(s) dans lesquels se déroule la période de césure (le cas échéant) :

Semestre 1

Raison sociale (association, SARL, SAS, etc...) :

Lieu (case à cocher) :

- France
- Étranger (préciser le pays) :

Semestre 2 (si changement)

Raison sociale (association, SARL, SAS, etc...) :

Lieu (case à cocher) :

- France
- Étranger (préciser le pays) :

5. Maintien du droit à bourse

Pour les étudiants boursiers, demande du maintien au droit à bourse sur critères sociaux pendant l'année de césure² (hors césure consistant **en une formation**, dont l'éligibilité de l'étudiant à une bourse sur critères sociaux est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation) :

- Oui
- Non

6. Engagement de l'étudiant

L'étudiant déclare les éléments indiqués précédemment comme exacts.

Date et signature de l'étudiant ou de son représentant légal si l'étudiant est mineur :

Le :

² Si le maintien au droit à bourse sur critères sociaux est accordé pour l'année de césure, cette année est déduite du quota d'années accordées dans un cursus d'enseignement supérieur, il ne s'agit pas d'un droit supplémentaire.

7. Pièces justificatives à fournir pour compléter le dossier

Joindre obligatoirement une lettre de motivation détaillant la nature, les modalités de mise en œuvre et les objectifs du projet.

Afin de montrer l'engagement de l'étudiant dans son projet de césure, des documents venant appuyer sa candidature lui sont demandés.

- Une formation dans un domaine différent : acceptation dans l'établissement, inscription, échanges de courriels, etc.
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger : échanges courriels ou tout autre document pertinent + si départ à l'étranger → budget prévisionnel, réservation billet d'avion, demande de visa, etc.
- Un (ou plusieurs) stage(s) en France ou à l'étranger : attestation d'une structure d'accueil, échanges courriels, etc. + si départ à l'étranger → budget prévisionnel, réservation billet d'avion, demande de visa, etc.
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur : obtention du statut auprès de PEPITE ETENA, etc.
- Un engagement de service civique ou du bénévolat en France ou à l'étranger : attestation d'une structure d'accueil pour un service civique, adhésion à une structure associative, etc. + si départ à l'étranger → budget prévisionnel, réservation billet d'avion, demande de visa, etc.
- Autre projet personnel : tout document pertinent, (ex : budget prévisionnel pour un voyage, billets d'avion/train)...



***Tout dossier incomplet (pièce jointe manquante) fera l'objet d'un refus.
Tout projet de césure non détaillé, sans objectif précis et sans documents à l'appui
pourra être refusé.***

8. Dépôt du dossier

Le dossier de demande de césure sera déposé auprès du service de scolarité de la formation pour laquelle le cursus est suspendu.

Attention aux délais :

- prévoir les délais nécessaires à l'obtention des signatures
- prendre en compte la fermeture estivale de l'Université

9. Avis sur la demande de césure

Cadre réservé aux composantes	
Formation dans laquelle l'étudiant-e sera réintégré-e :	Possibilité de délivrer 10 crédits ECTS en supplément selon le bilan effectué en fin de césure :
Nom du responsable de formation : M./Mme	<input type="checkbox"/> Oui (merci de détailler les modalités de validation : oral, présentation, carnet de route, etc.)
<input type="checkbox"/> Avis favorable	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Avis défavorable, motivation :	Directeur de la composante : M./Mme
Maintien du droit à bourse sur critères sociaux avec dispense d'assiduité (le cas échéant) ³ :	Avis conforme au responsable de formation :
<input type="checkbox"/> Avis favorable	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Avis défavorable, motivation :	<input type="checkbox"/> Non, motivation :
Date et signature :	Date et signature :

Date du Comité de vérification (complétée par la DEVU) :

Décision après vérification :

- Avis favorable
 Dossier à reprendre
 Avis défavorable

En cas de dossier à reprendre ou avis défavorable, merci de motiver la décision :

Le Vice-Président
Formation initiale et continue
Jean-Charles FONTAINE

³ Hors demande de césure consistant **en une formation**, dont l'éligibilité de l'étudiant à une bourse sur critères sociaux est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation

10. Recours possible en cas d'avis défavorable

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- *soit un recours gracieux auprès du Président de l'Université de Haute-Alsace ;*
- *soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, par voie postale (31 rue de la Paix BP [51038.67070](mailto:51038.67070@strasbourg.ceDEX.fr) STRASBOURG CEDEX) ou via l'application « télérecours citoyen » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.*

Ces recours doivent intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous formez un recours gracieux dans le délai précité, vous conservez la possibilité de former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans les 2 mois qui suivent la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration dans un délai de 2 mois).